

**Cession des droits d'exploitation pour le concours photo 2019
« Mon jour le plus long en Bourgogne-Franche-Comté »**

Je soussigné(e)

Demeurant :

.....

Déclarant être l'unique auteur de la photographie annexée (ci-après « LA PHOTOGRAPHIE ») et nommée.....

Cède à **titre gratuit**, à la Région Bourgogne-Franche-Comté (collectivité territoriale dont le siège est sis Hôtel de Région, 4 square Castan – 25000 Besançon) l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs la PHOTOGRAPHIE, **pour toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle, soit une durée de 1 ans et jusqu'à la tenue du prochain concours, et pour l'ensemble des pays du Monde.**

Les droits ainsi cédés comprennent le **droit de reproduction, d'utilisation, d'adaptation, de diffusion et de communication au public de la PHOTOGRAPHIE, dans le cadre du concours photographique « Mon jour le plus long en Bourgogne-Franche-Comté »** à des fins non commerciales, à des fins culturelles, quel que soit le nombre d'exemplaires, par tout procédé technique connu ou inconnu à ce jour, sur tout support matériel et/ou dématérialisé, par tout moyen, en tout format, en noir et blanc ou en couleurs, et notamment :

- a. Sur **tout support de l'édition imprimée et toute publication écrite**, quelle qu'en soit la destination : livres, catalogues, journaux, revues, magazines, brochure, prospectus, étiquettes, autocollants, flyers (tous ces produits étant dématérialisés ou non) ; et
- b. Sur **tout matériel culturel (notamment sur tout support d'une exposition culturelle provisoire ou permanente)**, quel qu'en soit la nature ou la forme, et notamment sur tout support imprimé et/ou support de presse : toiles imprimées, tableaux, PLV, affiches, affichettes, kakemonos, bannières, présentoirs, posters, dossiers de presse, pochettes, biographies, autocollants, cartes postales, bandeaux, flyers, stickers, quelle qu'en soit la finalité (distribution gratuite dans le cadre de la promotion territoriale, événement culturel, etc.) ; et
- c. Dans **tout support dématérialisé**, et notamment dans tout vidéogramme, y compris tout support interactif et EPK (Electronic Press Kit), ainsi que dans tous spots télévisuels, cinématographiques ou vidéographiques, supports projetés, murs d'images, multi-écrans ; et
- d. Dans **tout support numérique ou multimédias, y compris ceux diffusés par l'intermédiaire d'un réseau de communication en ligne (y compris les réseaux sociaux)**, et notamment dans tout site informatique accessible depuis un réseau international de télécommunications, sous forme de fichiers numériques, miniatures, fichiers de mémoires cache, en vue de leur diffusion publique ou privée ; et
- e. Sur **toute construction (temporaire ou permanente)** : panneaux de signalisation, enseignes et devantures, supports d'identification interne ou externe d'un établissement.

Les droits cédés demeurent cessibles ou transmissibles, en tout ou partie, à tout tiers au choix de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à, le.....

En un exemplaire original

Signature